

Arrêté

MAISON
DEPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPEES
DE LA HAUTE GARONNE

Le Président du Groupement d'Intérêt Public – Maison départementale des personnes handicapées,

Vu le code de l'action et des familles et notamment son article L.146-5 ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public portant création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne en date du 14 février 2006 ;

Vu l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 13 décembre 2022, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain GABRIELI – Vice-président en charge des Personnes âgées-Personnes handicapées et de l'accès aux soins, à l'effet de signer tous les actes, décisions, contrat, correspondances et documents dans le cadre de ses attributions et compétences.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la MDPH.

Sébastien VINCINI
Le Président du Conseil
Départemental,
Le Président du GIP MDPH.

